

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est réuni le Jeudi 29 Septembre 2011, sous la présidence, de Monsieur Yvon BERNARD, Maire.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 19 Juillet 2011

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Secrétaire de Séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Claude THOMAS.

3 - Réaménagement et extension de la mairie : Validation du dossier "PRO"

Le 30 Juin dernier, l'assemblée municipale avait unanimement émis un avis favorable concernant l'avant projet sommaire portant sur le programme de réaménagement et d'extension de la mairie, arrétant ainsi le schéma organisationnel de cet ensemble immobilier.

A la suite de cette prise de décision, il a été demandé au Cabinet d'Architecture "KASO", assurant la maîtrise d'œuvre de cette opération, d'identifier clairement, sur un plan de conception générale, les principes fondamentaux du projet et de les recenser en tant que tel, dans un document communément appelé "Dossier PRO".

Ce dossier "PRO", ayant pour but en fait, de définir ce programme dans ses aspects techniques, structurels et de définition.

L'objectif de cette phase d'investigations est donc l'achèvement de la description des ouvrages, pour ensuite réaliser le montage du dossier de consultation des entreprises qui s'effectuera dans le cadre d'une procédure de marchés publics de travaux en "procédure adaptée" eu égard à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après avoir examiné à nouveau en détail, la nature et le descriptif des travaux de voirie et réseaux divers, de démolition, de réhabilitation et de construction, estimés globalement à environ **498 700 € H.T.** (hors honoraires), le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **se prononce favorablement** sur ce projet de conception générale (dossier PRO) et implicitement sur le schéma directeur de cette infrastructure en devenir.

Compte tenu de cette validation, un recadrage de l'échéancier à très court terme de cette opération a été effectué de la manière suivante :

- **mi-Octobre 2011** : dépôt du dossier de demande du permis de construire
- **pour Décembre 2011** : élaboration définitive du dossier de consultation des entreprises
- **début Janvier 2012** : dévolution des marchés publics de travaux
- **Avril / Mai 2012** : désignation des entreprises
- **Juin / Juillet 2012** : démarrage des travaux

Attention !

Ce calendrier pourrait être remis en cause en cas d'infructuosité de la consultation.

N.B ☞ **Par rapport à la définition structurelle de ce programme, le conseil municipal a souhaité formuler auprès du maître d'œuvre les remarques suivantes :**

- ✗ la porte du "local rangement" jouxtant la salle du conseil devra être repositionnée au plus près de la façade nord
- ✗ la zone de stationnement prévue à l'arrière de la salle du conseil devra être revue afin de consommer le moins d'espaces verts
- ✗ la mise en place d'une porte donnant accès à la salle du conseil par sa façade nord devra être étudiée
- ✗ l'option "fenêtres avec volets roulants" devra être intégrée dans le dossier de consultation

4 - Programme Voirie "2012"

Le nouveau programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (P.D.I.C.), s'adresse aux communes pour les travaux de revêtements superficiels et curages de fossés des voies communales, hors agglomération.

Eu égard à la date "butoir" d'inscription à ce programme subventionné, fixée au 1^{er} Octobre 2011 par le conseil général, le conseil municipal **décide unanimement "afin de prendre rang"**, de solliciter, sans plus attendre, auprès du département une aide financière pour le " programme 2012" de travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale, d'un montant prévisionnel de **73 369 € H.T.**

Monsieur le Maire précise que la commission municipale "Voirie" devra, d'ici la fin de l'année, définir précisément les secteurs prioritaires d'intervention.

Par la suite et après le budget primitif 2012, la désignation de "l'entreprise adjudicataire" pourra être effectuée après mise en concurrence effective s'inscrivant dans le cadre d'une procédure adaptée en terme de marchés publics.

Affaire à suivre...

5 - Aménagement foncier

Le projet d'aménagement foncier va être prochainement soumis à enquête publique du 17 Octobre au 15 Novembre 2011 inclus.

Dans la perspective de cette consultation qui se déroulera dans les locaux de l'école désaffectée de "Benguë", le conseil municipal s'est prononcé sur les points suivants :

A – Propositions de la commission communale :

- ▲ référence : Article L 121-17 du Code Rural
- ▲ domaine décisionnel : suppression des chemins ruraux, modification de tracé ou d'emprise à apporter au réseau existant et création de voies communales
- ▲ décision de l'assemblée délibérante : approbation unanime des propositions émises par la commission communale d'aménagement foncier

B – Programme des travaux connexes

- ▲ références : Articles L 121-17 et L 123-8 du Code Rural
- ▲ domaine décisionnel : définition du programme des travaux connexes, maîtrise d'ouvrage, financement partenarial et participations financières
- ▲ décision des élus municipaux :
 - **programme des travaux estimés à environ 2 810 000 €H.T.** :
 - avis favorable unanime. Il faudra toutefois, affiner l'estimation avec le maître d'œuvre qui sera désigné à l'été 2012. D'autre part, le conseil municipal souhaite que les travaux soient exécutés à partir de 2013 sur au moins cinq exercices
 - **maîtrise d'ouvrage** : elle sera assurée exclusivement par la collectivité territoriale
 - **financement partenarial du moment !** :
 - * travaux hors plantations : 50 % du montant H.T par le conseil général
50 % du montant H.T. par la commune
 - * plantations et créations de talus : 50 % du montant H.T. par le conseil général
50 % du montant H.T. par le Feader et Breiz Bocage
10 % du montant H.T par la commune
 - * arasement de talus sur propriétés privées : 50 % du montant H.T. par le conseil général
40 % du montant H.T par les particuliers
10 % du montant H.T par la commune

Si les deux premiers paramètres ont été validés à l'unanimité, le troisième, quant à lui, a suscité un très intense débat au cours duquel un bon nombre de conseillers ont pu exprimer leur interrogation quant à la participation financière des particuliers pour les arasements de talus exécutés sur domaine privé.

A l'issue de cette discussion, **un vote à main levée est venu fixer** par 12 voix pour et 6 abstentions, **à 40 % du montant H.T.**, la participation financière des particuliers.

C – Cession des délaissés communaux

- ▲ référence : estimation de "France Domaine 56" du 30 Juin 2011
- ▲ délaissés communaux concernés : uniquement ceux qui sont situés d'une façon isolée en zone agricole au regard du plan local d'urbanisme
- ▲ prix de vente : fixé unanimement à **0,30 € le m²**

N.B ☞ L'assemblée **prend acte** de l'avis de "France Domaine 56" qui stipule que pour tous les autres délaissés communaux situés en zone "A" rattachés à une propriété, en zone "U" "Nh" ou "AU" du P.L.U., chaque vente localisée devra faire l'objet d'une estimation individuelle de la valeur vénale du bien par les services domaniaux et fiscaux départementaux précités, après visite sur le terrain.

6 – Aménagement de l'épicentre du bourg

Deux bordereaux portaient d'une part sur l'engagement contributif et financier de la commune pour des travaux réalisés "sous délégation de service public" (D.S.P.) par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) et d'autre part sur une demande de remise en état des couches de roulement en enrobés, de la route départementale traversant l'agglomération.

Après délibération et un vote à main levée, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

◆ Travaux sous compétence du SDEM

- * prestations : restructuration de l'éclairage public, mise en valeur par points lumineux du patrimoine bâti, installation de deux bornes marchés, gestion indépendante du réseau éclairage et points lumineux
- * entreprise mandatée : Inéo Réseaux Ouest
- * contribution de la collectivité : 108 213,20 € T.T.C. (TVA récupérable)
- * sollicitation financière : une subvention a été sollicitée pour cette opération auprès de l'association "Communes du Patrimoine Rural de Bretagne"

◆ Travaux sous compétence de l'Agence Technique Départemental (A.T.D.)

- * prestation : remise en état des couches de roulement de la route départementale située dans le périmètre de l'aménagement urbain de l'épicentre du bourg
- * prise en charge par "l'A.T.D." : ~ 1 300 m² soit 5 200 € H.T.

N.B ☞ Comme prévu, les travaux ont débuté le 3 Octobre et se prolongeront jusqu'en Juin 2012.

Ils commenceront par le secteur allant de la Poste à l'intersection avec la Rue des Anciens Combattants, puis ce sera le tour de la seconde partie comprise entre la Place Daniélo et la Rue François de Carné.

Consciente de la gêne que généreront les diverses interventions en terme de circulation et de stationnement, la municipalité s'efforcera de tout mettre en œuvre pour sécuriser et optimiser les déplacements et pour aussi faciliter l'accès aux divers commerces.

Enfin, une information régulière de l'avancement des travaux sera effectuée par les services de la mairie.

7 – Restauration du tableau du rosaire

Sur proposition du conservateur départemental des antiquités et objets d'art, le conseil municipal **émet unanimement un avis favorable** concernant la restauration du tableau du "Rosaire" inscrit "monument historique" et conservé à l'église paroissiale.

Cette intervention, prévue au printemps 2012, a été confiée à **l'Atelier "RUEL-TSESMELOGLOU"** basé à la Roche-Bernard et ce pour un coût prestataire de **6 147,44 € T.T.C.**

Compte tenu des concours financiers régionaux et départementaux attendus en Mars 2012 et de la récupération de la T.V.A., la charge résiduelle de cette restauration pour la collectivité, devrait se situer aux alentours de **1 100 €**

8 - Régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Eu égard aux nouvelles dispositions dictées dans la circulaire ministérielle du 27 Septembre 2010, l'assemblée municipale est invitée à revoir comme tous les ans, les bases attributives du régime indemnitaire du personnel communal.

Après de longues et intenses discussions et à l'issue de quatre votes à bulletin secret (pour trois niveaux décisionnels), le conseil municipal, **décide majoritairement** de ne pas augmenter, pour l'exercice 2011, les indemnités par rapport à l'année 2010.

9 - Service public communal concédé d'assainissement collectif : Rapport annuel "2010"

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communal concédé d'assainissement collectif, pour l'exercice "2010".

A l'aide d'un diaporama, il met en évidence les paramètres suivants :

- les indicateurs techniques du réseau de collecte et du service
- les abonnés et l'assiette de redevance
- l'évolution de la charge entrante
- le rendement épuratoire et la qualité du rejet
- le compte de surtaxe d'assainissement perçue en 2010 par la collectivité territoriale
- le coût d'assainissement d'un mètre cube "d'eaux usées" pour un particulier

Suite à cet exposé et après discussion, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés :

➤ **approuve** ces documents tels qu'ils ont été présentés et **déclare** que ces derniers n'appellent aucune observation particulière de sa part.

10 - Service public d'élimination des déchets : Rapport annuel "2010"

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes du Pays de Muzillac, pour l'exercice "2010".

A l'aide du diaporama de "données-synthèses", il met en évidence les paramètres suivants :

- la collecte des ordures ménagères traditionnelles et des emballages ménagers
- la collecte du verre
- la collecte du papier
- les déchèteries et la plate forme de déchets verts
- la collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux
- la collecte de ferraille et de produits amiantés
- la collecte de carton pour les professionnels
- le financement du traitement et de la collecte

A l'issue de cet exposé et après débat, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** ces documents tels qu'ils ont été présentés et **déclare** que ces derniers n'appellent aucune observation particulière de sa part.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

⊗ Service public de l'eau potable de la région de Muzillac

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le rapport "2010" du suivi de gestion du service public de l'eau potable de la région de Muzillac, établi par la D.D.T.M. du Morbihan.

A partir d'une fiche technique condensée, les paramètres suivants ont été mis en exergue, à savoir :

- ✗ le territoire
- ✗ l'exploitation
- ✗ la production
- ✗ la distribution
- ✗ la qualité du produit
- ✗ le prix facturé à l'abonné

N.B ⇒ Le document présenté a été approuvé par l'assemblée municipale.

⊗ Réhabilitation du bâtiment anciennement "A.D.M.R."

La commission municipale "Travaux Rurbains" s'est réunie en mairie le 21 Septembre dernier, en présence de la chargée d'étude de Bretagne Sud Habitat et de deux techniciens de la communauté de communes "Arc Sud Bretagne".

Cette séance de travail était consacrée à la définition du programme de réhabilitation des ex locaux A.D.M.R. (construction de logements locatifs et de cellules commerciales ou tertiaires) et au ciblage des engagements financiers conventionnels des différentes parties concernées par cette opération immobilière (commune, B.S.H. et communauté de communes).

Après une première phase de réunion portant sur différents aspects techniques et structurels de ce programme d'investissement, nous sommes revenus sur le montage financier de ce projet de démolition / reconstruction établi le 29 Mars dernier.

Pour nous, ce montage financier était claire et faisait apparaître les contributions financières de chacun de la manière suivante :

- ✓ coût de l'opération \simeq 1 022 000 € T.T.C.
- ✓ participation communale \simeq 100 000 € (démolition, exonération TLE/PRE...)
- ✓ participation communautaire \simeq 110 000 €

Or, retournement de situation, lorsque la chargée de mission nous indique qu'aux 220 000 € de participation, il faudra ajouter 372 000 € pour les locaux commerciaux. Leur prix d'acquisition atteindrait alors les **2 400 € le "m²-clos couvert"**, ce qui en l'état, est parfaitement inacceptable (le prix du marché normal se situant aux alentours de 1 000 €).

Monsieur le Maire avoue sa grande déception à ce sujet et précise qu'il a demandé à "Bretagne Sud Habitat" de revoir impérativement sa copie. En tout état de cause, ce projet est, pour l'instant, bien compromis et il se réserve le droit de contacter un autre opérateur

Affaire à suivre...

☒ Devenir du Presbytère

Pour annihiler toute polémique au sujet de l'occupation du presbytère après le départ du Père Jean COUEDRO, **Monsieur le Maire** informe l'assemblée qu'il ne s'opposera pas à la venue de l'Abbé Denis MAUGAN comme vivement souhaitée par le comité paroissial et l'économiste diocésain.

Monsieur Robert DAVID, quant à lui, émet une éventuelle requête pour pouvoir disposer d'une salle dans un autre bâtiment communal, pour les activités de la paroisse, le jour où le bâtiment du presbytère sera entièrement repris par la collectivité.

☒ DATES à RETENIR

- Dimanche 2 Octobre : Repas de la Paroisse – Association St Martin.
- du 3 Oct au 3 Nov. inclus : Enquête publique en Mairie pour la révision simplifiée du P.L.U. par rapport au "projet Mairie".
- Vendredi 7 Octobre à 10h30 : Première réunion de chantier pour l'aménagement de l'épicentre du bourg.
- Vendredi 7 Octobre à 19h30 : Compte rendu festivités du 14 Juillet par C.L.N.
- Samedi 8 Octobre à 11h : Pot de départ du Père Jean COUEDRO en Mairie.
- Samedi 8 Octobre à 20h : Repas de l'Amicale Laïque.

- Samedi 15 Octobre : Fête de l'Automne – Ecole du Sacré-Coeur
- du 17 Oct. au 15 Nov. inclus : Enquête publique à l'ancienne école de Benguë pour l'aménagement foncier.
- Jeudi 20 Octobre : Repas du C.C.A.S.
- Jeudi 27 Octobre à 20h : Date probable du prochain Conseil Municipal.
- Samedi 29 Octobre : Soirée Disco – Jeune France
- Samedi 5 Novembre à 20h : Café Théâtre – Musique Jeune France
- Mercredi 9 Novembre à 20h : Réunion publique à la salle communale de le GUERNO concernant la redevance incitative.
- Date non arrêtée : Palmarès du concours des maisons fleuries, à la Mairie.
- Date non arrêtée : Réunion de la commission "Voirie et Travaux Rurbains", pour la définition :
 - du programme voirie "2012"
 - du programme des travaux de renouvellement sur bâtiments communaux "2012"

La séance est levée à 00h15

Rédacteur : Gérard LE NEVÉ

Fait à NOYAL-MUZILLAC
Le 6 Octobre 2011

Le Maire,
Y. BERNARD